



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM24-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DU DIX-HUIT OCTOBRE

Affaire 24-181019 : Enveloppe non contrainte du FIIS 2018 à 2021/Validation de la programmation libre d'affectation

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 OCTOBRE 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 16

Absent (s) : 04

Procuration (s) : 09

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : GONTHIER Emmanuelle

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,

Marc Luc BOYER



DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le DIX-HUIT OCTOBRE à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal.

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe à Marc Luc BOYER Maire - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint à René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale à Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale à André GONTHIER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale à Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint.

Affaire 24-181019
Enveloppe non contrainte du FIIS 2018 à 2021/Validation de la programmation libre d'affectation

Accuse de réception en préfecture
 974-219740065-20191028-DCM24-181019-
 DE
 Date de télétransmission : 28/10/2019
 Date de réception en préfecture : 28/10/2019

La Commune souhaite proposer sur ce dispositif mis en œuvre par la CIREst de compléter les opérations existantes ou à venir afin d'optimiser ses ressources sur les opérations suivantes :

- Les travaux de l'Hôtel de Ville touchent à leur fin et il reste encore de menus travaux pour rendre l'ensemble fonctionnel. Il s'agit en l'occurrence de fermer les deux passerelles reliant l'existant à l'extension d'une part et d'aménager les combles de l'extension afin d'y accueillir le service informatique de manière définitive et le service études techniques de manière transitoire d'autre part. Les 2 opérations seront identiquement financées principalement par le PST déployé par le Conseil Départemental et complémentairement par l'enveloppe libre d'affectation du FIIS.
- Pour la rentrée 2019/2020, la Collectivité a été dans l'obligation de créer 3 nouvelles classes modulaires : deux à l'école élémentaire Claire HENOU et une à l'école primaire Zulmé PINOT. Il est donc question ici de les faire financer par le FIIS de la CIREst, en complément d'un financement principal du PST par le Département de La Réunion.
- Il est par ailleurs également projeté l'extension de l'école Zulmé PINOT avec la création de trois salles de classes supplémentaires en surélévation au-dessus de l'actuelle salle de motricité. Pour ce faire un premier financement avait été acquis au titre de la DSIL 2018, mais en cours d'études, le coût de cette opération avait sensiblement évolué compte tenu des contraintes liées à un site occupé, à la construction en R+1 sur de l'existant et à l'accessibilité à la zone de chantier. La consultation des entreprises récemment faite laisse présager d'un coût nettement plus élevé à ce que le maître d'œuvre prévoyait et il a été décidé de relancer la consultation sur de nouvelles bases financières. Ainsi, en prévision de ces dépassements, il est proposé de réévaluer l'enveloppe et par conséquent de compléter son financement actuel.
- La Commune abrite le dernier Centre Académique de Lecture-Écriture de La Réunion (créé en 2002). Cette structure de type scolaire accueille pendant une semaine des classes entières (enseignants et élèves) pour un séjour en externat ou en internat. Le CALE est un dispositif de prévention contre l'illettrisme qui fonctionne selon le principe des classes transplantées. Au Conseil Municipal du 13 avril 2019, un plan de financement avait été validé pour sa réhabilitation et il vous est soumis la révision de ce plan afin d'y inclure une participation de la CIREst.
- La réfection d'aires de jeux consistant en la réhabilitation de 3 sites (Eucalyptus/Fuchsias/Hortensias) actuellement fermés au public, est également proposée afin d'offrir principalement aux enfants et plus généralement aux usagers, des espaces de rencontre et de détente aux normes répondant mieux à leurs attentes. Cette opération est principalement financée par le PST avec un complément prévu au titre du FIIS.

Le plan de financement pour l'affectation de toute l'enveloppe est le suivant :

OPERATION	coût ht	Autres financements			FIIS volet libre		Part communale	
		Taux	cadre	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Commune
Réfection de 3 aires de jeux (Eucalyptus/Fuchsias/Hortensias)	445 635,00 €	80,00%	PST	356 508,00 €	10,00%	44 563,50 €	10,00%	44 563,50 €
Aménagement combles nouveau bâtiment de l'Hôtel de Ville	86 000,00 €	50,00%	PST	43 000,00 €	25,00%	21 500,00 €	25,00%	21 500,00 €
Fermeture passerelles entre bâtiments de l'Hôtel de Ville	65 000,00 €	50,00%	PST	32 500,00 €	25,00%	16 250,00 €	25,00%	16 250,00 €
Construction 3 classes modulaires (2 à C. HENOU et 1 à Z. PINOT)	211 500,00 €	40,00%	PST	84 600,00 €	30,00%	63 450,00 €	30,00%	63 450,00 €
Construction classes en surélévation à l'école du 1er Village	476 378,75 €	48,38%	DSIL	230 479,08 €	25,81%	122 949,83 €	25,81%	122 949,83 €
Réfection Centre Académique Lecture et Ecriture (CALE)	156 433,33 €	60,00%	DETR	93 860,00 €	20,00%	31 286,67 €	20,00%	31 286,67 €
	1 440 947,08 €			840 947,08 €	Total	300 000,00 €		300 000,00 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **VALIDE** le nouveau plan de financement des différentes opérations et la participation financière de la Commune à hauteur de 300 000 € sur le montant hors taxes.
- **VALIDE** la participation financière de la CIREst d'un montant total de 300.000,00 €.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions de la CIREst au titre du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité sur l'enveloppe libre d'affectation,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM24-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



Marc Luc BOYER